



Collège
Édouard-Montpetit
École nationale d'aérotechnique

340-102-MQ
AUTOMNE 2011
Philosophie

PLAN DE COURS

COURS : L'être humain

PROGRAMME : Tous les programmes

DISCIPLINE : 340 Philosophie

PONDÉRATION : Théorie : 3 Pratique : 0 Étude personnelle : 3

Professeur(s)	Bureau	☎ poste	✉ courriel ou site web
Marie-Hélène Beausoleil	C-185	3852	marie-helene.beausoleil@college-em.qc.ca

PÉRIODE DE DISPONIBILITÉ AUX ÉTUDIANTS *À remplir par l'étudiant*

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Avant-midi					
Après-midi					

Coordonnateur(s)	Bureau	☎ poste	✉ courriel ou site web
Pierre Brière	C-185	6014	pierre.briere@college-em.qc.ca

PLACE DU COURS DANS LA FORMATION DE L'ÉTUDIANT ET OBJECTIF MINISTÉRIEL

Le cours « L'être humain » s'inscrit dans une séquence de trois cours obligatoires de philosophie au collégial. Cet enseignement de la philosophie favorise le développement d'une réflexion critique et méthodique sur des questions qui préoccupent les êtres humains dans leur quête de sens ou de vérité et contribue à la transmission de la culture. Ce faisant, il participe à la formation d'êtres dotés d'une autonomie intellectuelle et, par conséquent, d'individus aptes à faire des choix éclairés et à jouer adéquatement leur rôle de citoyen dans la société.

Dans cette perspective, le deuxième cours de philosophie fournira aux étudiants des outils et des connaissances de base les habilitant à « discuter des conceptions philosophiques de l'être humain » (Ministère de l'Éducation du Québec).

PRÉSENTATION DU COURS

Parmi les attributs qui semblent être propres à l'être humain, il y a bien sûr la liberté. Valeur fondamentale et objet de revendication, elle a généré diverses déclarations des droits de la personne qui guident nos façons d'être et d'agir tant individuelles que collectives. Mais en quoi consiste cette liberté et pourquoi revêt-elle tant d'importance dans les sociétés modernes et contemporaines ? À l'aube de la modernité, l'être humain se découvre en tant que subjectivité individuelle porteuse d'une propension infinie à vouloir s'autodéterminer. Si la liberté chrétienne se déployait dans l'univers de la parole divine, celle des modernes trouvera sa source et sa substance au cœur même de l'individu. En effet, l'horizon de la transcendance religieuse ne l'orientant plus, l'être humain devra désormais déterminer seul – sans le secours de Dieu - le fondement et la signification de cette liberté ainsi que la façon dont elle peut le faire entrer en relation avec lui-même, le monde et les autres. Aussi, dans la mesure où l'être pensant s'accorde le privilège d'être source de toute vérité et de toute puissance, son libre arbitre constitue un pouvoir originaire qui se traduira potentiellement par une maîtrise absolue de soi et de ce qui l'entoure.

Or, il n'est pas étonnant qu'une telle vision de l'être humain ait donné lieu à des interprétations qui ont magnifié la force de l'ego et sa fermeture sur lui-même, attaquant par là une des dimensions essentielles du sujet : son universalité. En témoignera le développement de systèmes politiques totalisants et destructeurs qui ont délibérément

procédé à diverses formes d'exploitation et d'aliénation, consécration du déni de l'humanité plutôt qu'affirmation d'une visée émancipatrice. Mieux vaut pourtant considérer que la liberté « ne peut résulter d'un objectif individuel, mais d'une exigence partagée » (A. Jacquard) tant la prise en considération d'autrui doit accompagner toutes nos pensées et tous nos actes. En effet, il nous semble impossible de penser la liberté individuelle en dehors des rapports intersubjectifs car ces derniers en constituent à la fois le lieu d'existence, le sens et la finalité. Qu'on lui assigne un caractère absolu et originel ou qu'il ne puisse être que le fruit d'une conquête, le libre arbitre se déploie inévitablement dans des conditions socio-politico-économiques spécifiques. Il est dès lors primordial d'examiner de quelle façon chacun peut orienter sa volonté dans un contexte où les multiples visages de l'autre sont omniprésents : celui du passé au moyen de notre héritage culturel, celui du présent investissant notre dynamique interpersonnelle et nos institutions, celui de l'avenir à travers notre responsabilité à l'égard des générations futures. **Nous sommes ainsi en droit de nous demander comment peut-on encore parler de liberté individuelle sachant que cette dernière s'inscrit et se manifeste nécessairement dans un cadre de relations sociales donné et qu'un engagement à l'égard d'autrui constitue l'horizon même de la responsabilité qui incombe à chacun ?** Voilà une des questions qui devait inévitablement surgir aux confins de cette articulation entre le libre arbitre individuel et les faisceaux de relations intersubjectives qui le traversent de toute part.

Partie I

À la lumière d'un extrait du Discours de la méthode, nous nous attarderons d'abord à cette première expérience de la liberté que nous dépeint Descartes : celle d'une pensée indépendante. Nous analyserons alors comment cette réflexion personnelle le conduira à se concevoir comme un être autonome, maître de lui-même et de la nature. Puis, nous prolongerons la démarche entreprise en nous penchant sur la notion de liberté telle que conçue par les Modernes.

Partie II

Nous analyserons ensuite la critique marxiste de la vision moderne du sujet et, au cœur de cette critique, l'idée que la liberté individuelle soit une des valeurs prédominantes dans nos sociétés. Marx affirmera plutôt qu'une telle façon de penser est une des composantes de la superstructure idéologique reflétant l'infrastructure économique de nos sociétés capitalistes. Selon lui, toute conception de l'être humain apparaît comme le produit d'un déterminisme socio-économique. Aussi, les rapports sociaux de production en vigueur dans le cadre des régimes capitalistes ne peuvent

engendrer autre chose que l'aliénation des ouvriers. Nous étudierons donc les tenants et aboutissants de cette aliénation tels que décrits dans les Manuscrits de 1844 ainsi que les voies d'affranchissement envisagées par Marx.

Partie III

La réflexion précédente aura certes eu le mérite de mettre en lumière la prégnance du rapport à autrui sur la capacité de choisir de chacun. Toutefois, il est à se demander si un processus d'autodétermination demeure encore possible dans notre monde ou si chacun, en tant qu'il est « condamné à être libre » (J.-P. Sartre), ne peut-il pas sans cesse se projeter hors de lui-même dans un monde peuplé du regard de ses semblables. Toujours libre mais toujours investi du jugement des autres et tendu vers eux à travers la responsabilité collective qui lui incombe, n'est-ce pas une des avenues que nous propose Sartre dans son livre L'existentialisme est un humanisme ?

MÉTHODOLOGIE

Chaque cours sera généralement divisé en deux parties. La première partie consistera en un exposé magistral portant sur une question théorique précise. La seconde partie du cours sera consacrée à un exercice relatif à la problématique spécifique abordée ou à une discussion.

TEMPS PRÉVU POUR CHACUNE DES PARTIES DU COURS ET CALENDRIER DES ÉVALUATIONS

Partie I (4 semaines)

Travail portant sur la pensée de Descartes et la liberté moderne (en classe et hors classe). Ce travail sera réalisé en 2 temps :

1. Réflexion sur le doute et le cogito – 10 points : 3^{ème} semaine (contrôle de lecture et explication de texte).
2. Réflexion sur la liberté – 15 points : à remettre à la 5^{ème} semaine (explication de texte).

Partie II (4 semaines)

Examen (en classe) – 25 points : 8^{ième} semaine. Retour sur les différentes composantes de la pensée de Marx.

Partie III (7 semaines)

Explication de texte (hors classe) – 20 points : à remettre à la 11^{ième} semaine. Étude d'un extrait de L'existentialisme est un humanisme et d'un extrait de Huis clos.

Exercice (en classe) – 5 points : 12^{ième} semaine. La liberté « en situation » selon Sartre.

Examen final (dissertation) (en classe) – 25 points : 15^{ième} semaine. Retour sur la pensée de chacun des auteurs étudiés.

TYPES D'ÉVALUATION

1 contrôle de lecture	5 points
2 explications de texte	40 points (20 points : 5 et 15 points ; 20 points)
1 exercice	5 points
2 examens	50 points (2 x 25 points)

Contrôle de lecture : Ce contrôle de lecture sera composé de questions de type objectif.

Explications de texte : Dans le cadre de ces explications de texte, l'étudiant aura à démontrer qu'il saisit la thèse que défend un auteur et les arguments qui la soutiennent. La deuxième explication de texte devra être réalisée en équipe.

Exercice : Lors de cet exercice, l'étudiant devra élaborer une brève synthèse portant sur un sujet précis.

Examens : Les examens porteront sur les exposés magistraux présentés au cours des semaines précédentes et sur les textes analysés. Le premier examen comprendra deux questions à développement. Le second examen consistera en une dissertation d'au

moins 800 mots qui exigera un travail de synthèse de la démarche du cours de la part de l'étudiant.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Pertinence des idées ; richesse du contenu ; clarté, logique et cohérence de l'argumentation ; maîtrise de la langue française (10 % de la note finale est consacré au français).

Tel que stipulé dans la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, le plagiat et les autres manquements à l'honnêteté intellectuelle donnent lieu à la note 0 (PIEA 6.6.1.).

MODALITÉS RELATIVES À LA REPRISE D'UN EXERCICE OU EXAMEN ET À LA REMISE D'UN TRAVAIL EN RETARD

Bien que la présence en classe constitue une des conditions essentielles à la réussite, toute activité d'évaluation n'ayant pas été réalisée pour des raisons de force majeure pourra éventuellement être reprise ou donner lieu à un mécanisme compensatoire. Les cas de force majeure concernent la maladie, la mortalité ou autres circonstances difficiles. Tout ce qui est relatif à la participation de l'étudiant au marché du travail ne sera pas considéré comme un cas de force majeure. Dans un cas de force majeure, l'étudiant devra, dans la mesure du possible, contacter l'enseignante avant le cours suivant son absence. Aucun travail ne pourra être repris à partir du cours suivant l'activité d'évaluation puisque les réponses relatives à cette activité d'évaluation seront dévoilées lors de ce cours. Les mêmes modalités s'appliquent dans le cas d'un travail qui peut être terminé à la maison.

Pour me contacter, vous pouvez vous présenter à mon bureau lors de mes heures de disponibilité. En dehors de ces heures, vous pouvez glisser un mot sous la porte de mon bureau ou communiquer avec moi par téléphone (il est à noter que je ne fonctionne pas par courrier électronique).

Concernant les travaux remis en retard ainsi que les absences répétées, je prendrai mes décisions en m'inspirant des politiques suivantes :

Politique départementale quant aux retards dans la remise des travaux (PIEA 6.2.5.2.)

Le département de philosophie, en guise de politique relative aux retards dans la remise des travaux, a adopté les principes suivants :

Les travaux doivent être remis en temps. *Aucun retard* n'est donc *permis*, à moins d'une entente avec le professeur.

Une telle entente n'exclut pas qu'une *pénalité* soit imposée à l'étudiant retardataire. Le cas échéant, cette pénalité ne doit pas dépasser un *maximum* raisonnable. Ce maximum est fixé comme suit : a) quotidiennement : 5 % de la note du travail ; b) au total : 10 % de la note du travail.

Politique départementale quant à l'absence répétée des étudiants (PIEA 6.3.4.)

Un étudiant qui aura été absent à plus de 10 % de la période totale prévue pour un cours sera invité à rencontrer son professeur, qui l'aviserà des conséquences possibles de sa(ses) prochaine(s) absence(s).

Est susceptible de n'être plus admis en classe tout étudiant qui, malgré cette invitation et cet avis, se sera absenté à plus de 20 % de la période totale prévue pour un cours. En ce cas, la note portée au bulletin est la note totale obtenue (compilée ou non) au moment de l'expulsion.

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE SUR L'USAGE D'APPAREILS ÉLECTRONIQUES EN CLASSE

L'usage d'appareils électroniques, quelle qu'en soit la nature, est interdit pendant les cours de philosophie, à moins qu'il y ait entente préalable avec le professeur.

MATÉRIEL REQUIS

Les divers textes à l'étude seront réunis dans un recueil de textes. Vous n'aurez que ce document à acheter.

BIBLIOGRAPHIE

CONSTANT, Benjamin (2010). De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes. Paris : Éditions Mille et une nuits. 59 p.

CRESSON, André (1962). Descartes. Sa vie, son œuvre avec un exposé de sa philosophie. Paris: Presses universitaires de France. 145 p. (Philosophes)

CUERRIER, Jacques (2000). L'être humain. Quelques grandes conceptions modernes et contemporaines. Montréal: McGraw-Hill. 265 p.

DESCARTES, René (1963). Discours de la méthode suivi des Méditations. Présentation et annotation par François Misrachi. Paris: Union générale d'éditions. 245 p. (10/18)

DESCARTES, René (1953). Oeuvres et lettres. Textes présentés par A. Bridoux. Paris : Gallimard. 1423 p.

FROMM, Erich (1966). La conception de l'homme chez Marx. Paris: Petite bibliothèque Payot. 151 p.

JULIA, Didier (1991). Dictionnaire de la philosophie. Paris: Larousse. 302 p.

LECLERC, Bruno et PUCCELLA, Salvatore (1998). Les conceptions de l'être humain. Théories et problématiques. Montréal: Éditions du Renouveau Pédagogique Inc.. 434 p.

LEVI, Primo (1988). Si c'est un homme. Paris : Éditions Julliard (Presses Pocket). 215 p.

MALSON, Lucien (1964). Les enfants sauvages. Paris: Union Générale d'Éditions. 247 p. (10/18)

MARX, Karl et ENGELS, Friedrich (1968). L'idéologie allemande. Paris : Éditions sociales. 154 p.

MARX, Karl et ENGELS, Friedrich (1962). Manifeste du parti communiste. Paris : Union générale d'éditions (10/18). 188 p.

MARX, Karl (1972). Manuscrits de 1844 (économie politique & philosophie). Paris: Éditions sociales. 174 p.

MARX, Karl (1976). Salaire, prix et profit. Paris : Éditions sociales. 94 p.

MÉDINA, José, MORALI, Claude et SÉNIK, André (1989). La philosophie comme débat entre les textes. Paris: Magnard. 614 p. (Textes et contextes)

OUZOULIAS, André (1989). La conscience. Paris: Quintette. 79 p. (Philosopher)

SARTRE, Jean-Paul (1947). Huis clos suivi de Les mouches. Paris : Gallimard. 247 p.

SARTRE, Jean-Paul (1943). L'être et le néant. Essai d'ontologie phénoménologique. Paris : Gallimard. 692 p.

SARTRE, Jean-Paul (1996). L'existentialisme est un humanisme. Paris: Gallimard. 109 p. (Folio/essais)

SZYMKOWIAK, Mildred (1999). Autrui. Paris : Flammarion. 251 p. (Corpus)

BONNE SESSION !